



Département de l'Oise

Ville de Bury
(60250)

ARRÊTE 2025-100

PORTANT RESTRICTION DE CIRCULATION ET INTERDICTION DE STATIONNEMENT

David BELVAL, Maire de la Commune de Bury,

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2211 et suivants ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles L.411-1 et R.411-21-1 ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes, et l'instruction interministérielle, livre I-8ème partie « Signalisation temporaire » pris en vertu de son article I et approuvé par arrêté interministériel en date du 06 novembre 1992 ;

Considérant l'intérêt majeur de la sécurité et de la tranquillité publiques ;

Considérant qu'à l'occasion de travaux de création d'un branchement assainissement, par la société **SARL LABBE**, représentée par **Monsieur LABBE Guillaume**, sis **147 chemin de la Sucrerie (60190) LA-NEUVILLE-ROY**, qui vont être réalisés au **212 rue Pillon Crouzet**, il y a lieu de restreindre la circulation et d'interdire le stationnement dans cette rue du **Lundi 15 septembre 2025 au Mardi 30 septembre 2025** ;

ARRÊTE

Article 1 : La **SARL LABBE** est autorisée à réaliser les travaux de création d'un branchement assainissement, au **212 rue Pillon Crouzet du Lundi 15 septembre 2025 au Mardi 30 septembre 2025, de 8h00 à 17h00**. Pendant cette période les restrictions seront les suivantes :

Article 2 : La circulation de tous les véhicules sera restreinte dans la rue suscitée. La circulation sera alternée par demi-chaussée. L'alternat se fera par feux tricolores La vitesse sera réduite à 30km/h.

Article 3 : Le stationnement sera interdit sur la longueur du chantier (côté pair et impair) **du 194 au 248 rue Pillon Crouzet**. L'entreprise exécutant les travaux est autorisée à stationner les véhicules nécessaires à leur exécution.

Article 4 : Par dérogation, la voie susnommée pourra être utilisée par les véhicules de police ou de secours et assistance aux biens et aux personnes ainsi que par les services municipaux.

Article 5 : La signalisation sera conforme à l'instruction générale sur la signalisation et posée par l'entreprise **SARL LABBE** qui exécute les travaux.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Major de la Brigade de Gendarmerie de MOUY,
- Centre de secours de MOUY,
- Monsieur le Responsable des Services Techniques,
- Madame CASIEZ Emeline, représentant l'entreprise SARL LABBE.

Chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BURY, le 09 septembre 2025

Le Maire,
David BELVAL





Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1



N° 14024*01

Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : CASIEZ Prénom : Emeline
Dénomination : SARI LABBE Représenté par : Guillaume LABBE
Adresse Numéro : 117 Extension : Nom de la voie : Chemin de la SUCRIERIE
Code postal 60190 Localité : LA NEUVILLE ROY Pays : FRANCE
Téléphone 0344512519 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : travaux.sarilabbe@orange.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : @

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : 212 Extension : Nom de la voie : RUE PILLON GEORGET
Code postal 60250 Localité : BURY

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence : 2025-80 du 01/07/25
Description des travaux : Création d'un branchement assainissement
Date prévue de début des travaux : 15 09 2025 Durée des travaux (en jours calendaires) : 15

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 15 Date de début de réglementation : 15 09 2025
Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
Basculement de circulation sur chaussée opposée
Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue
Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s)

Interdiction de :

Circuler
Véhicules légers
poids lourds

Stationner
véhicules légers
poids lourds

Dépasser
véhicules légers
poids lourds

Vitesse limitée à : 30 km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

.....
.....

Autres prescriptions :

.....
.....

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialisée
Nom : CASIEZ Prénom : Emeline
Dénomination : SARL LABBE Représenté par : GUILLAUME LABBE
Adresse Numéro : 107 Extension : Nom de la voie : CHEMIN DE LA SUCRERIE
Code postal : 60190 Localité : LA NEUVUE ROY Pays : FRANCE
Téléphone : 0344512519 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____
Courriel : travaux.sarl@labbe @ orange.fr

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêt est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers
Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/500^{ème} Schéma de signalisation
Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : ... Le : 08 09 2025 à LA NEUVUE ROY

Nom : CASIEZ Prénom : Emeline Qualité : Assistante travaux